



Qualiconsult®

Rapport Initial de Contrôle Technique

DCE version 1

Maison Garonne

MAIRIE DE CAZERES-SUR-GARONNE

Quai Notre Dame
31220 CAZERES

N° d'affaire	Date rapport	Chrono affaire
031311301209	04/10/2017	4

Chargé(e) d'affaire
Stephan ASSIE

SOMMAIRE

1. Renseignements généraux	3
1.1 Affaire	3
1.2 Maîtrise d'Ouvrage	3
1.3 Maîtrise d'œuvre	3
1.4 Mission(s) de contrôle technique retenue(s) par le Maître d'Ouvrage	5
2. Renseignements particuliers	6
2.1 Description sommaire de l'opération	6
2.2 Constitution et Classements	6
3. Documents reçus	7
4. Documents à transmettre à Qualiconsult	9
4.1 Avant la signature des marchés	9
4.2 Pendant la phase travaux et jusqu'à l'établissement du rapport final de contrôle technique	9
5. Remarques préliminaires	10
5.1 Avant la signature des marchés	10
5.2 Après la signature des marchés	10
5.3 Emploi de Techniques Non Courantes	10
5.4 Avant la fin des travaux (en cas de mission « PV »)	11
5.5 Limite de mission	11
5.6 Diffusion des documents produits par QUALICONSULT	11
6. Nature et présentation des avis	12
6.1 Avis favorables dans le cadre de la mission de QUALICONSULT	12
6.2 Avis suspendus ou défavorables	12
6.3 Formulation des avis	12
6.4 Commentaires « QC+ »	13
7. Récapitulatif des avis défavorables	14
8. Récapitulatif des avis suspendus	15

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Affaire

Désignation	Maison Garonne				
Adresse	Quai Notre Dame 31220 CAZERES				
Montant prévu des travaux (HT)	Communiqué	Date prévisionnelle de début de chantier	NC	Durée prévisionnelle de chantier	NC

Permis de construire	Fourni	N° PC 031 135 14 X0023 daté du 20/04/2015
Récépissé de dépôt :	Fourni	Daté du 09/12/2014

1.2 Maîtrise d'Ouvrage

	Coordonnées	Diffusion
Maître d'Ouvrage	MAIRIE DE CAZERES-SUR-GARONNE - M. Michel FAGUET PLACE DE L HOTEL DE VILLE 31220 CAZERES SUR GARONNE Téléphone : 06.17.96.44.97 Email : michelfaguet@mairie-cazeres.fr	Oui
	MAIRIE DE CAZERES-SUR-GARONNE - M. Michel OLIVA PLACE DE L HOTEL DE VILLE 31220 CAZERES SUR GARONNE Téléphone : +33 (0)5 61 98 46 00 Email : contact@mairie-cazeres.fr	Oui

1.3 Maîtrise d'œuvre

	Coordonnées	Diffusion
Architecte	BRANGER & ROMEU Architectes 4 rue des Saules 31400 TOULOUSE Email : archi.brangeromeu@wanadoo.fr	Oui
BET Charpente	BET BATUT 10 place nationale 82000 MONTAUBAN Téléphone : 05.63.66.51.93 Email : bet@bet3b.fr	Oui
BET CVC – PB	GLEIZE ENERGIE - M. Michael LETELLIER Immeuble AGORA Bâtiment 4 rue Jean BART 31670 LABEGE Email : michael.letellier@gleize-energie.fr	Oui
BET Gros Oeuvre	JR Ingénierie 7, rue du Rival 09000 FOIX	Oui

	Coordonnées	Diffusion
	Email : be@berobert.com	

1.4 Mission(s) de contrôle technique retenue(s) par le Maître d'Ouvrage

<input checked="" type="checkbox"/>	L	Solidité des ouvrages et équipements indissociables
<input type="checkbox"/>	LP	Solidité des ouvrages et équipements dissociables et indissociables (L+PI)
<input type="checkbox"/>	PV	Récolement des procès verbaux d'essais d'installations
<input checked="" type="checkbox"/>	PS	Sécurité des personnes en cas de séisme
<input checked="" type="checkbox"/>	LE	Solidité des existants
<input type="checkbox"/>	AV	Stabilité des avoisinants
<input type="checkbox"/>	SH	Sécurité des personnes dans les bâtiments d'habitation
<input checked="" type="checkbox"/>	SEI	Sécurité des personnes dans les ERP-IGH
<input type="checkbox"/>	STI	Sécurité des personnes dans les bâtiments tertiaires et industriels
<input type="checkbox"/>	TH	Isolation thermique et économies d'énergie
<input type="checkbox"/>	PHH	Isolation acoustique des bâtiments d'habitation
<input type="checkbox"/>	PHA	Isolation acoustique des bâtiments autres que habitation
<input type="checkbox"/>	F	Fonctionnement des installations
<input checked="" type="checkbox"/>	HAND	Accessibilité des handicapés
<input type="checkbox"/>	BRD	Transports des brancards
<input type="checkbox"/>	GTB	Gestion technique du bâtiment
<input type="checkbox"/>	HYSH	Hygiène et santé dans les bâtiments d'habitation
<input type="checkbox"/>	HYSA	Hygiène et santé autres que habitation
<input type="checkbox"/>	AVdemo	Solidité des avoisinants dans le cas d'existant(s) démolis
<input type="checkbox"/>	LVRD	Solidité relative aux VRD
<input type="checkbox"/>	ENV	Environnement - ICPE (complément mission S)
<input type="checkbox"/>	RNT	Sécurité vis-à-vis des risques naturels et technologiques

Les missions de vérifications et d'attestations éventuellement souscrites par le Maître de l'Ouvrage font l'objet de rapports distincts de ceux relatifs aux présentes missions de contrôle technique relevant de la norme NF P 03-100.

2. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

2.1 Description sommaire de l'opération

Aménagement d'un hangar existant en "Maison Garonne" à Cazères/Garonne.

Le bâtiment comprendra les locaux suivants :

- rez-de-chaussée (situé en zone inondable) : un préau ouvert ainsi qu'un espace détente avec terrasse extérieure, locaux techniques et sanitaires,
- R+1 : une salle polyvalente et une salle d'exposition avec trois escaliers et un ascenseur extérieurs (les deux salles sont séparées par sas d'accès donnant sur des sanitaires),
- combles : un local chaufferie et un local CTA.

2.2 Constitution et Classements

- **Etablissement(s) Recevant du Public**

Identification	Type	Catégorie	IGH
1 bâtiment en R+1	L, Y	3	<input type="checkbox"/>

3. DOCUMENTS REÇUS

Architecte

	N° lot	N° document	Libellé	Ind	Date
CCTP	7	-	Plâtrerie	0	09/2017
	6	-	Menuiseries extérieures	0	09/2017
	5	-	Couverture tuiles / Zinguerie	0	09/2017
	8	-	Menuiseries intérieures	0	09/2017
	9	-	Chape béton / Carrelage / Faïence	0	09/2017
	10	-	Peinture	0	09/2017
	14	-	Ascenseur	0	09/2017
	15	-	VRD / Aménagements extérieurs	0	09/2017
	4	-	Bardage métal	0	09/2017
	3	-	Métallerie / Serrurerie	0	09/2017
Plan	-	ARC 01	Plan de masse	0	09/2017
	-	ARC 02	Plan RDC avec les abords	0	09/2017
	-	ARC 03	Plans de niveaux (RDC, R+1, combles)	0	09/2017
	-	ARC 04	Coupes	0	09/2017
	-	ARC 05	Façades	0	09/2017

BET Charpente

	N° lot	N° document	Libellé	Ind	Date
CCTP	2	-	Charpente bois / Façades bois / Toiture bois / Plancher bois	0	09/2017
Plan	-	BOIS 01	Plan charpente	0	09/2017

BET CVC – PB

	N° lot	N° document	Libellé	Ind	Date
CCTP	11	-	Chauffage / Ventilation / Plomberie / Sanitaires	0	09/2017
Plan	-	CVPS 01	Plan d'implantation CVPS RDC	0	09/2017
	-	CVPS 02	Plan d'implantation CVPS R+1	0	09/2017
	-	CVPS 03	Plan d'implantation CVPS Combles	0	09/2017

BET Electricité

	N° lot	N° document	Libellé	Ind	Date
CCTP	12	-	Electricité / SSI	0	09/2017

	N° lot	N° document	Libellé	Ind	Date
	13	-	Equipements spécialisés	0	09/2017
Plan	-	EL01	Plan d'implantation électricité RDC	0	09/2017
	-	EL02	Plan d'implantation électricité Etage 1	0	09/2017
	-	EL03	Plan d'implantation électricité Combles	0	09/2017
	-	ELMAS	Plan d'implantation électricité - Plan de masse	0	09/2017

BET Géotechniques

	N° lot	N° document	Libellé	Ind	Date
Autre	-	PL/15191.15	Etude géotechnique de conception / Phase projet mission G2 - PRO	0	02/10/2015

BET Gros Oeuvre

	N° lot	N° document	Libellé	Ind	Date
CCTP	1	-	Démolitions / Gros oeuvre	0	09/2017
Plan	-	STR01	Implantation - Fondations	0	09/2017

4. DOCUMENTS À TRANSMETTRE À QUALICONSULT

4.1 Avant la signature des marchés

- Plans architecte modifiés, s'il y a lieu
- Descriptifs modifiés, s'il y a lieu

Et plus généralement tout document permettant à Qualiconsult d'avoir la connaissance complète du dossier soumis à son examen.

4.2 Pendant la phase travaux et jusqu'à l'établissement du rapport final de contrôle technique

Pendant la phase travaux, Qualiconsult doit se voir communiquer tout document graphique, fiche technique, rapport d'essai et autre justificatif lui permettant d'émettre ses avis. Ces documents doivent être adressés au plus tard 2 semaines avant exécution des ouvrages concernés.

5. REMARQUES PRÉLIMINAIRES

5.1 Avant la signature des marchés

Toute modification apportée au dossier de consultation des entreprises postérieurement à notre examen et avant signature des marchés, devra être portée à notre connaissance, pour avis.

La responsabilité de QUALICONSULT ne saurait être engagée au niveau de la conception du projet sur des éléments ou prestations modifiés sans son accord.

5.2 Après la signature des marchés

Tout changement par rapport aux documents de base ainsi que sur les matériaux prévus initialement, devra nous être signalé, de manière à ce que nous puissions donner notre avis sur les nouvelles dispositions.

Chaque entrepreneur est tenu d'effectuer un contrôle interne tel que prévu par la Loi 78-12 du 4 janvier 1978 et portant principalement sur la qualité des matériaux et leur mise en œuvre pendant les diverses phases d'exécution du chantier.

Les résultats de ces autocontrôles devront être communiqués à QUALICONSULT au fur et à mesure de l'avancement du chantier.

5.3 Emploi de Techniques Non Courantes

Le Maître d'œuvre et les entreprises doivent **systematiquement informer au préalable** QUALICONSULT de tout procédé relevant d'une **Technique Non Courante** qu'ils entendent prescrire ou mettre en œuvre (respectivement).

Les Techniques Non Courantes regroupent de manière générale les travaux non décrits par des textes officiels, ou relevant :

- de Règles Professionnelles non acceptées par la C2P,
- d'un Avis Technique (ATec) ou de Document Technique d'Application (DTA) faisant l'objet d'une mise en observation par la C2P,
- d'une Enquête de Technique Nouvelle (ETN) ou d'un avis de faisabilité (« avis de chantier »),
- d'un Pass'Innovation vert faisant l'objet d'une mise en observation par la C2P,
- d'un Pass'Innovation orange ou rouge,
- d'un ATE non complété par un DTA.

QUALICONSULT rappelle que la compatibilité de l'emploi de tels procédés avec la mise en œuvre prévue pour l'opération est à justifier par **une évaluation et un examen spécifiques**. Cette évaluation et cet examen ne relèvent pas de la mission de contrôle technique qui a été confiée à QUALICONSULT.

En tout état de cause l'emploi de procédé relevant de Techniques Non Courantes devra faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'ensemble des assureurs de l'opération (DO, RCD des constructeurs,...) et recevoir leur accord ainsi que celui du Maître d'Ouvrage.

5.4 Avant la fin des travaux (en cas de mission « PV »)

Les entreprises devront procéder aux essais et vérifications de fonctionnement des installations, conformément aux dispositions figurant dans le Document Technique COPREC CONSTRUCTION de Novembre 1998, paru dans le Cahier Spécial n° 4954 du Moniteur du 06.11.98. Dans le cadre de notre mission PV les entreprises concernées devront nous adresser leurs PV d'essais.

Les installations potentiellement concernées sont les suivantes :

AS	Ascenseurs, Ascenseurs de charge	CA	Conditionnement d'air
EM	Escaliers mécaniques, trottoirs roulants	VM	Ventilation mécanique
PA	Portes et portails automatiques pour véhicules	CH	Chauffage
AT	Réseaux de distribution collective et radiodiffusion	FM	Fluides médicaux
EL	Installations électriques	PB	Plomberie sanitaire
PE	Portiers électroniques	RA	Réseau d'alimentation en eau
RE	Réseau d'évacuation		

5.5 Limite de mission

- Le présent rapport ne traite que de la ou des mission(s) de contrôle technique souscrite(s) par le Maître de l'Ouvrage et entrant dans le champ d'application de la norme NF P 03-100
- A contrario, il ne traite pas d'autres missions non visées par la norme telles que :
 - la vérification des installations électriques avant mise sous tension en vue de la délivrance de l'attestation de conformité par le CONSUEL ;
 - la vérification initiale des installations électriques imposée par décret du Ministère du Travail ;
 - toute mission de vérification exhaustive donnant lieu à attestation finale,
 - toute mission d'audit ou de diagnostic
- Si le Maître de l'Ouvrage a souscrit une ou plusieurs des missions précédentes avec le GROUPE QUALICONSULT, c'est au titre de contrats distincts de celui de contrôle technique.

5.6 Diffusion des documents produits par QUALICONSULT

- Le présent rapport est adressé au Maître de l'Ouvrage par email ainsi qu'aux destinataires en copie (voir renseignements généraux).
- Les avis de la phase exécution seront adressés par mail à l'ensemble des destinataires. Nota : il appartient au Maître d'Ouvrage de transmettre copie de ces avis aux intervenants qui ne nous auraient pas communiqué d'adresse mail.
- Le rapport final sera diffusé de la même manière que le rapport initial.

6. NATURE ET PRÉSENTATION DES AVIS

Les avis de QUALICONSULT sont présentés sous forme de tableaux comportant 3 colonnes :

Corps d'état		
Identification du point de contrôle	Libellé de l'avis	Référence du(es) document(s) examiné(s)

6.1 Avis favorables dans le cadre de la mission de QUALICONSULT

A l'exception de ceux relatifs au § 6.2 ci-après, les avis de QUALICONSULT sur les documents répertoriés au chapitre 3 sont FAVORABLES.

6.2 Avis suspendus ou défavorables

Le cas échéant :

- Les avis défavorables sont explicités au chapitre 7.
- Les avis suspendus au sens de l'article 4.2.8 de la NF P 03-100 sur les documents répertoriés au chapitre 3 sont explicités au chapitre 8 du présent rapport.

6.3 Formulation des avis

La signification des abréviations utilisées est précisée ci-après :

F : Avis Favorable

Les dispositions prévues dans les documents examinés n'appellent pas de remarque. Cet avis, formulé dans la limite des précisions fournies par ces documents, pourra être confirmé ou infirmé en fonction des éléments remis lors des phases ultérieures.

S : Avis Suspendu

Les dispositions prévues dans les documents examinés sont insuffisamment définies. Il y aura lieu de fournir les précisions complémentaires demandées dans des délais compatibles avec la réalisation des travaux, faute de quoi cet avis deviendra défavorable.

D : Avis Défavorable

Les dispositions prévues dans les documents examinés présentent un risque anormal vis-à-vis de la pérennité de l'ouvrage ou sont incompatibles avec les référentiels concernés (Règles de l'art, règles de calculs, DTU, normes)

SO : Sans Objet

Les dispositions techniques citées dans le référentiel d'examen ne rentrent pas dans le cadre du projet examiné.

Cet avis est notamment formulé en sécurité des personnes, pour les réaménagements de bâtiments existants pour les parties de l'établissement non modifiées par les travaux

HM : Hors Mission

L'examen des dispositions prévues dans les documents ne relève pas des missions qui nous ont été confiées. Cet examen peut, le cas échéant, faire l'objet de prestations complémentaires.

6.4 Commentaires « QC+ »

Dans l'exercice de son rôle de conseil au Maître de l'Ouvrage, QUALICONSULT peut émettre des commentaires n'entrant pas dans le cadre des avis suspendus ou défavorables : ces commentaires ont pour objet d'éclairer ce dernier sur des thèmes tels que :

- l'optimisation du projet ;
- d'éventuelles sujétions de mise en œuvre ;
- d'éventuels aléas susceptibles de survenir en cours d'exploitation ;
- et plus généralement toute piste d'amélioration ou de meilleure adéquation du projet au programme.

7. RÉCAPITULATIF DES AVIS DÉFAVORABLES

Ossature et Charpente bois

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS DÉFAVORABLE	REFERENCE
SÉCURITÉ INCENDIE ERP		
Profilés métalliques intérieurs	Aucune disposition permettant d'assurer la stabilité au feu des différents profilés métalliques (IPE400, HEA220, en particulier) décrits sur les plans charpente n'est prévue au CCTP lot n°2.	CCTP lot n° 2

Couvertures

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS DÉFAVORABLE	REFERENCE
SÉCURITÉ INCENDIE ERP		
Désenfumage escalier intérieur	Aucun châssis de désenfumage de l'escalier intérieur n'est décrit au CCTP lot n° 5 : à prévoir.	CCTP lot n° 5

Menuiseries extérieures Vitrerie

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS DÉFAVORABLE	REFERENCE
SÉCURITÉ INCENDIE ERP		
Portes acier étage	Préciser au CCTP lot n° 6 §2.1 que ces portes devront être coupe-feu 1 heure (et non seulement pare-flammes 1 heure).	CCTP lot n° 6

Serrurerie

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS DÉFAVORABLE	REFERENCE
SÉCURITÉ INCENDIE ERP		
Escalier intérieur	La largeur de passage de l'escalier intérieur devra être de une unité de passage (0,90 m).	CCTP lot n° 3
Poutres sous paliers d'étage	Préciser clairement au CCTP lot n° 3 §1.2 que la poutraison sous plancher des paliers d'étage extérieurs devra être stable au feu 1 heure.	CCTP lot n° 3

Plâtrerie

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS DÉFAVORABLE	REFERENCE
SÉCURITÉ INCENDIE ERP		
Parois du local chaufferie	Toutes les parois du local chaufferie devront être réalisées en matériau ayant une classe de réaction au feu M0 : non prévu au CCTP lot n° 7 pour les cloisons et le plafond ni au CCTP lot n° 8 pour la trappe en sol.	CCTP lots n° 7 et 8

Menuiseries intérieures

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS DÉFAVORABLE	REFERENCE
SÉCURITÉ INCENDIE ERP		
Film acoustique noir	Aucune classe de réaction au feu n'est donnée au CCTP lot n° 8 §7 et 8 pour le film acoustique noir des habillages acoustiques (à prévoir de classe M1 en plafonds et M2 en parois verticales).	CCTP lot n°8
Parois du local chaufferie	Toutes les parois du local chaufferie devront être réalisées en matériau ayant une classe de réaction au feu M0 : non prévu au CCTP lot n° 7 pour les cloisons et le plafond ni au CCTP lot n° 8 pour la trappe en sol.	CCTP lots n° 7 et 8
Porte local chaufferie	La porte d'accès au local chaufferie devra s'ouvrir vers la sortie : non conforme sur le plan PRO n° ARC03.	plan PRO n° ARC03

Chauffage Ventilation Plomberie Climatisation

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS DÉFAVORABLE	REFERENCE
SÉCURITÉ INCENDIE ERP		
Ventilations basse et haute de la chaufferie	Les sections données (50 cm ²) sur le plan n° CVPS 03 pour la ventilation basse et haute du local chaufferie ne sont pas conformes au DTU 65.4.	plan n° CVPS 03

8. RÉCAPITULATIF DES AVIS SUSPENDUS

VRD

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS ERP		
Escalier extérieur en béton	Aucune disposition n'est précisée au CCTP lot n° 15-2 §1.9 pour les dimensions et l'équipement de l'escalier extérieur d'accès au parvis concernant l'accessibilité PMR (hauteur et giron, nez de marche contrastés et anti-dérapants, contremarches contrastées, bande podotactile, etc...).	CCTP lot n° 15

Gros Oeuvre Maçonnerie

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
FONDATIONS SUPERFICIELLES		
Semelles filantes et isolées		
Dimensionnement / taux de travail	Il est pris en hypothèse au CCTP lot n° 1 § 2.2.1.6 un taux de travail du sol de 0,15 MPa pour les semelles isolées support des escaliers et passerelles extérieures : à valider par le BET Géotechniques.	CCTP lot n° 1
INFRASTRUCTURES		
Protection anti-termites	Préciser au CCTP lot n° 1 §2.2.4 que le film anti-termites devra être titulaire d'un certificat CTB-P+ (à nous transmettre par l'entreprise titulaire du lot en phase exécution).	CCTP lot n° 1
SÉCURITÉ INCENDIE ERP		
Plancher sur VS	Préciser au CCTP lot n° 1 § 2.2.3.7 que le plancher hourdis sur VS devra être coupe-feu 1/2 heure.	CCTP lot n° 1
SOUTÈNEMENTS INDÉPENDANTS		
Mur de soutènement	En phase exécution, l'entreprise titulaire du lot devra nous transmettre les plans d'exécution et note de calcul de dimensionnement du mur de soutènement prévu en limite de parvis au CCTP lot n° 1 § 2.2.2.3 (aucun détail n'est donné sur le plan de pré-étude structure n° STR01).	CCTP lot n° 1
SUPERSTRUCTURES		
Formulations de béton	Préciser au CCTP lot n° 1 § 2.1.4.5.4 que les bétons devront provenir d'une centrale à béton agréée à la norme NF BPE (attestation NF BPE et bons de livraison béton à nous transmettre par l'entreprise en phase exécution).	CCTP lot n° 1

Ossature et Charpente bois

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
PARASISMIQUE		
Conception des éléments structuraux vis-à-vis du risque sismique		
Structure charpente bois	Les principes de conception de la structure du bâtiment devront être compatibles avec les prescriptions de l'EUROCODE 8 : en particulier, une modélisation de la structure globale (ossature bois + structure béton) devra être réalisée en exécution. A prévoir.	CCTP lot n° 2
Chevillage des éléments structuraux	Les chevilles utilisées devront disposer d'un ATE et justifier de la classe C2.	CCTP lot n° 2
SÉCURITÉ INCENDIE ERP		
Plancher local chaufferie	La structure porteuse du plancher bas du local chaufferie devra être stable au feu 1 heure : non précisé au CCTP lot n° 2 (nous avons bien noté qu'il est prévu au CCTP lot n° 7 §B-1 un plafond coupe-feu 1 heure sous le local chaufferie : à étendre aux poutres/pannes supports du plancher).	CCTP lots n° 2 et 7
Plancher R+1	Le traitement autoclave M1 prévu au CCTP lot n° 2 §1.5 pour les madriers devra être réalisé après découpe de ces derniers.	CCTP lot n° 2
SUPERSTRUCTURES		
Auvent vitré pignon Est	La solidité de la structure porteuse du auvent vitré prévu sur le pignon Est du bâtiment devra nous être justifiée en phase exécution par l'entreprise titulaire du lot (porte-à-faux important à justifier).	CCTP lot n° 2

Couvertures

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
COUVERTURES EN PETITS ÉLÉMENTS		
Couverture	Il est prévu au CCTP lot n° 5 §1.3 et 1.3bis une variante de fixation des tuiles d'égout à leur support à l'aide de mastic : non visé par les DTU 40.22 et 40.21.	CCTP lot n° 5
SÉCURITÉ INCENDIE ERP		
Châssis de désenfumage	Préciser au CCTP lot n° 5 §4.1 que les systèmes de désenfumage devront être conformes à la norme NF S61-937 (certificats CE et NF des exutoires et des mécanismes de commande à nous transmettre en phase exécution l'entreprise titulaire du lot).	CCTP lot n° 5

Façades

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
BARDAGE		
Bardage en polycarbonate	Préciser clairement au CCTP lot n° 6 §3 que les panneaux en polycarbonate prévus en façade Est devront être titulaires d'un avis technique du CSTB (avis favorable sur les produits LEXAN Thermoclear et DANPALON Everlite).	CCTP lot n° 6

Menuiseries extérieures Vitrerie

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
Allèges vitrées	Préciser clairement au CCTP lot n° 6 § 3.2.1 le type de vitrage des allèges vitrées (à prévoir conformément au DTU 39P5).	CCTP lot n° 6
Garde-corps en verre	Le garde-corps vitré prévu sur le balcon à l'étage devra être conforme aux normes NF P 01-012 et NF P 01-013 et leur vitrage (aucun détail en coupe n'est donné sur les plans PRO) devra être conforme au DTU 39 P5 (essai au sac à prévoir le cas échéant).	CCTP lot n° 6
Portes et châssis vitrés pignon Est	Préciser au CCTP lot n° 6 §4.1 le type de vitrage des portes et châssis vitrés longeant le balcon de l'étage (à prévoir conformément au DTU 39P5).	CCTP lot n° 6
SÉCURITÉ INCENDIE ERP		
Châssis vitrés fixes	Préciser clairement au CCTP lot n° 6 §2.4 et 2.5 que ces châssis devront être coupe-feu 1 heure.	CCTP lot n° 6

Serrurerie

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS ERP		
Escalier d'accès principal	Aucune disposition n'est précisée au CCTP lot n° 3 §1.4 pour les dimensions et l'équipement de l'escalier extérieur principal concernant l'accessibilité PMR (hauteur et giron, nez de marche contrastés et anti-dérapants, contremarches contrastées, bande podotactile, etc...).	CCTP lot n° 3
Escalier extérieur en béton	Aucune main courante n'est dessinée de part et d'autre de l'escalier du parvis sur les plans PRO (garde-corps décrits au CCTP lot n° 3) : à prévoir conformes pour l'accessibilité PMR.	plans PRO
SERRURERIE		
Fixations garde-corps extérieurs	Préciser au CCTP lot n° 3 § 2.1 que les fixations des garde-corps extérieurs devront être en acier inoxydable.	CCTP lot n° 3
Garde-corps	Préciser clairement au CCTP lot n° 3 § 2.1 les différentes dimensions à respecter pour les garde-corps en conformité avec la norme NF P 01-012 (ceux dessinés sur les plans PRO n° ARC04 et ARC 05 aux paliers d'étage ne sont pas conformes).	CCTP lot n° 3, plans PRO n° ARC04 et ARC 05
SUPERSTRUCTURES		
Gaine ascenseur	La stabilité de la structure métallique de la gaine ascenseur devra nous être justifiée en phase exécution par l'entreprise titulaire du lot (gaine autostable à prévoir).	CCTP lot n° 3

Plâtrerie

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
SÉCURITÉ INCENDIE ERP		

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
Contre-cloison façade paliers d'escaliers façade Sud	L'écran coupe-feu 1 heure devra être prévu de part et d'autre des espaces d'attente sécurisés façade Sud : non prévu sur le plan PRO n° ARC03.	CCTP lot n° 7, plan PRO n° ARC03
Plancher local chaufferie	La structure porteuse du plancher bas du local chaufferie devra être stable au feu 1 heure : non précisé au CCTP lot n° 2 (nous avons bien noté qu'il est prévu au CCTP lot n° 7 §B-1 un plafond coupe-feu 1 heure sous le local chaufferie : à étendre aux poutres/pannes supports du plancher).	CCTP lots n° 2 et 7

Menuiseries intérieures

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS ERP		
Portes sanitaires PMR RdC et R+1	Aucun dispositif permettant de refermer derrière soi la porte des sanitaires PMR au RdC et au R+1 n'est décrit au CCTP lots n° 11 et 8 : à prévoir (barres de tirage représentées sur le plan PRO n° ARC 03).	CCTP lots n° 8 et 11
SÉCURITÉ INCENDIE ERP		
Portes issues de secours	Préciser clairement au CCTP lot n°6 que les portes servant d'issues de secours devront être ouvrables de l'intérieur par une manœuvre simple et sans clé.	CCTP lot n°8

Agencement

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
SÉCURITÉ INCENDIE ERP		
Équipement scénique	L'équipement scénique prévu au CCTP lot n° 13 §2.2.3 devra être visitable et aucun matériel ne devra être entreposé dessous.	CCTP lot n° 13

Chauffage Ventilation Plomberie Climatisation

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
ACCESSIBILITÉ HANDICAPÉS ERP		
Équipements sanitaires PMR RdC et R+1	Préciser clairement au CCTP lot n° 11 §4.2.5.2 la hauteur des différents équipements des sanitaires PMR au RdC et au R+1 : barre d'appui latérale, plan supérieur des lave-mains, distributeur de papier, en particulier.	CCTP lot n° 11
Lavabos sanitaires R+1	Préciser au CCTP lot n° 11 §4.2.5.2 les dimensions à respecter pour l'accessibilité PMR sous les lavabos dans les deux sas des sanitaires au R+1.	CCTP lot n° 11
Portes sanitaires PMR RdC et R+1	Aucun dispositif permettant de refermer derrière soi la porte des sanitaires PMR au RdC et au R+1 n'est décrit au CCTP lots n° 11 et 8 : à prévoir (barres de tirage représentées sur le plan PRO n° ARC 03).	CCTP lots n° 8 et 11
SÉCURITÉ INCENDIE ERP		
Bouches coupe-feu CVC	Des bouches coupe-feu sont prévues en plafond des locaux à risques sur le plan n° CVPS 01 : à notre connaissance aucun PV ne valide ce type de mise en oeuvre (à prévoir en traversée de cloisons).	plan n° CVPS 01
Moyens d'extinction	Aucun moyen d'extinction n'est décrit au CCTP lots n° 11 et 12.	CCTP lots n° 11 et 12

Electricité

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
SÉCURITÉ INCENDIE ERP		
3.3.16	L'ensemble des appareils d'éclairage devront être conformes aux normes NF EN 60598 les concernant.	CCTP Lot n°12
3.3.17	Les blocs autonomes de sécurité doivent être conformes à la norme NF EN 60598-2-22 et aux normes de la série NF C 71-800.	CCTP Lot n°12
	Les circuits d'éclairages des locaux pouvant recevoir plus de cinquante personnes seront protégés contre les contacts indirects par au moins deux dispositifs différentiels.	CCTP Lot n°12
	Dans les circulations où l'éclairage normal fonctionne par détection de présence ou de mouvement, la détection devra couvrir l'ensemble de la zone concernée et 2 zones de détection successives doivent se chevaucher.	CCTP Lot n°12
3.3.3.7 Prise de terre	La valeur de la prise de terre doit être adaptée au réglage du	CCTP Lot n°12

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
	dispositif différentiel général comme indiqué au paragraphe 3.3.3.7 de la NFC 15-100.	
3.3.5.3	Les installations desservant les locaux et dégagements non accessibles au public devront être commandées et protégées indépendamment de celles desservant les locaux et dégagements accessibles au public à l'exception des installations de chauffage électrique.	CCTP Lot n°12
3.3.9.3 / 3.3.12.6 / 3.3.13.6	Les tableaux de commande d'éclairage devront être inaccessibles au public ou seront sous la dépendance d'une clé ou d'un outil.	CCTP Lot n°12
EL 02	Le bloc autonome installé côté TGBT doit être déplacé sur le mûr faisant face au TGBT et doit présenter un flèche directionnelle vers la droite.	Plan d'implantation ETAGE 1
	Prévoir un balisage de sécurité pour les escaliers extérieurs.	Plan d'implantation ETAGE 1
EL 02 - Espace scénique	Les emplacements des organes de commande d'éclairage et de puissance des dispositifs de réglage des lumières, ainsi que des dispositifs de sécurité et des moyens de secours, doivent être équipés d'un éclairage de sécurité.	Plan d'implantation ETAGE 1
	Au moins un des circuits prévus pour l'éclairage de la salle polyvalente doit pouvoir être commandé à partir d'un endroit habituellement surveillé pendant la présence du public.	Plan d'implantation ETAGE 1
Flash lumineux d'alarme incendie	Si les portes des différents sanitaires sont pleines et toute hauteur, prévoir la mise en place de flashes lumineux d'alarme incendie à l'intérieur de tous les sanitaires.	CCTP lot n° 12
Moyens d'extinction	Aucun moyen d'extinction n'est décrit au CCTP lots n° 11 et 12.	CCTP lots n° 11 et 12
Système d'alerte	Bien que hors marché de travaux, nous indiquons au Maître d'Ouvrage qu'un téléphone urbain devra être prévu pour pouvoir donner l'alerte aux services de secours (dispositif fonctionnant malgré une coupure de courant à prévoir).	CCTP lot n° 12

Ascenseurs

LIBELLE POINT DE CONTROLE	LIBELLE D'AVIS SUSPENDU	REFERENCE
SÉCURITÉ INCENDIE ERP		
Ascenseur	Préciser au CCTP lot n° 14 que l'ascenseur devra être conforme à la norme EN 81-70 (certificat de conformité et déclaration CE de conformité de l'installateur à nous fournir en phase réception).	CCTP lot n° 14
Revêtement de sol ascenseur	Préciser au CCTP lot n° 14 §2 la classe de réaction au feu du revêtement de sol prévu dans la cabine d'ascenseur.	CCTP lot n° 14